

# **Loblaw<sup>MD</sup>**

---

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

## **NOTICE ANNUELLE**

**2005**

**16 mars 2006**

# LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

## NOTICE ANNUELLE 2005 TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉNONCÉS PROSPECTIFS</b> .....	<b>2</b>
<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>3</b>
Constitution.....	3
Relations intersociétés .....	3
<b>ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>4</b>
Articles et tendances .....	4
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>6</b>
Activités de la société .....	6
Divisions géographiques et enseignes .....	7
Situation concurrentielle .....	8
La clientèle .....	8
Articles et services .....	9
Propriété intellectuelle.....	9
Chaîne d’approvisionnement.....	10
Saisonnalité .....	10
Activités à l’étranger .....	11
Salariés .....	11
Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité.....	11
Sécurité des aliments et étiquetage.....	11
Protection de la vie privée et comportement éthique .....	12
Risques et gestion des risques.....	12
<b>COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES</b> .....	<b>12</b>
Capital-actions, actions ordinaires .....	12
Volume et cours des actions ordinaires .....	12
Notation financière (normes canadiennes).....	13
Dominion Bond Rating Service .....	13
Standard & Poor’s.....	14
<b>DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES</b> .....	<b>14</b>
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION</b> .....	<b>15</b>
<b>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES</b> .....	<b>17</b>
<b>EXPERTS</b> .....	<b>17</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION</b> .....	<b>18</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>18</b>
 <b>ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b>	

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette notice annuelle contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires.

Ces énoncés prospectifs sont généralement désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », et d'autres expressions similaires. Ces énoncés prospectifs sont des prédictions et il est impossible de garantir leur réalisation. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant entre autres de l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion de concurrents actuels, la capacité à réaliser les économies prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration et de réduction des coûts, la capacité de mener à terme efficacement des plans de restructuration, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou de cotisations futures, les résultats de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. La société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents de la société déposés, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section « Risques et gestion des risques » du rapport de gestion du rapport annuel 2005.

Les hypothèses utilisées dans les énoncés prospectifs inclus dans la présente notice annuelle comprennent ce qui suit: la conjoncture pour 2006 est généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure des concurrents actuels, réalisation des économies prévues au chapitre des coûts inhérents aux activités de restructuration, exécution efficace des activités futures de restructuration, aucun arrêt de travail majeur en 2006, rendement des fournisseurs indépendants conforme aux attentes pour l'année.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas accorder trop d'importance à ces facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont faits en date du dépôt de la présente notice annuelle et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réalisent.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 31 décembre 2005. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## **STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ**

### Constitution

Les Compagnies Loblaw limitée a été constituée en société le 18 janvier 1956, bien que certaines parties de cette entreprise aient été fondées avant 1900. Elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au moyen d'un certificat de prorogation daté du 7 mai 1980. Le siège social de la société est situé au 22 St. Clair Avenue East, Toronto (Ontario) Canada M4T 2S7. L'administration centrale et centre de soutien aux magasins de la société est situé au 1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario) L6Y 5S5.

### Relations intersociétés

Les Compagnies Loblaw limitée est un holding qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales. On trouvera ci-dessous une liste des filiales de la société qui exercent les principales activités de la société. Dans chaque cas, la société possède directement ou indirectement 100% des titres avec et sans droit de vote. Dans la présente notice annuelle, Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont collectivement appelées « la société ».

<b>Filiale</b>	<b>Territoire de constitution</b>
Atlantic Wholesalers Ltd.	Nouveau-Brunswick
Fortinos Supermarket Ltd.	Ontario
Glenhuron Bank Limited	Barbade
Kelly, Douglas & Company	Colombie-Britannique
Loblaw Brands Limited	Canada
Loblaw Financial Holdings Inc.	Ontario
Les Propriétés Loblaw limitée	Ontario
Loblaw Properties West Inc.	Canada
Loblaws Inc.	Ontario
Loblaws Supermarkets Limited	Ontario
National Grocers Co. Ltd.	Ontario
La Banque le Choix du Président	Canada
Provigo Distribution Inc.	Québec
Provigo Inc.	Québec
Propriétés Provigo limitée	Canada
Westfair Foods Ltd.	Canada
Zehrmart Inc.	Ontario

## ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

En 2005, la société a poursuivi la mise en place de quelques changements transformateurs dont la restructuration de son réseau de la chaîne d'approvisionnement, les réorganisations affectant ses groupes de marchandisage, d'approvisionnement et d'exploitation, la mise en service à Brampton en Ontario d'une nouvelle administration centrale nationale et centre de soutien aux magasins, laquelle est en activité depuis le troisième trimestre 2005 et la mutation du groupe de marchandisage d'articles d'usage courant de Calgary (Alberta) au site de la nouvelle administration centrale et centre de soutien aux magasins. Certains de ces changements ont débuté en 2004 et étaient nécessaires pour assurer la croissance à long terme de la société. Bien que la société ait connu des difficultés au cours de la restructuration du réseau de la chaîne d'approvisionnement, il est prévu qu'en 2006 ces difficultés seront résolues.

Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires total s'est accru à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 6,4 %. Pendant cette même période, la superficie en pieds carrés des magasins détenus par la société et des magasins franchisés s'est accrue à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 4,69 % et 5,02 % respectivement. Le nombre de magasins détenus par la société au cours de la même période de trois exercices a augmenté, passant de 632 à 670, avec une tendance à l'agrandissement de la superficie des magasins et à l'augmentation de l'éventail d'articles et services offerts. Le nombre de magasins franchisés est passé de 406 à 402.

La société a continué à améliorer et à accroître son actif et à réinvestir dans ses actifs existants afin de positionner la société en vue d'une croissance durable. Pendant cette période, les dépenses en immobilisations cumulatives, financées par les flux de trésorerie liés à l'exploitation et au financement, ont totalisé 3,69 milliards de dollars répartis comme suit : 1,16 milliard de dollars pour l'exercice 2005, 1,26 milliard de dollars pour l'exercice 2004 et 1,27 milliard de dollars pour l'exercice 2003.

### Articles et tendances

La société répond aux besoins d'articles alimentaires et d'usage courant des consommateurs canadiens. L'alimentaire demeure le cœur de métier de la société. En 2005, un nombre de mesures ont été prises afin de renforcer l'offre de la société en articles alimentaires; incluant un engagement renouvelé envers l'offre en produits frais proposés à la clientèle, en nouveaux produits et en programmes pour les rayons de l'épicerie, de la boucherie, de la boulangerie, des fruits de mer et de la charcuterie de même que la mise en place d'initiatives avec des fournisseurs. La société a aussi continué d'ajouter à l'éventail de services et d'articles d'usage courant proposés à sa clientèle créant ainsi la possibilité de tout trouver sous un seul toit. L'éventail de services et articles proposés varie selon le format du magasin et inclut pharmacie, photos/technologies, vêtements, articles ménagers, accessoires pour la maison, marché floral, service de lunetterie et centre de jardin. La société propose un programme soutenu de marques contrôlées tant en alimentaire que dans les articles d'usage courant ce qui contribue à maintenir des prix concurrentiels et à une fidélisation de la clientèle. Depuis trois ans, la société continue d'ajouter des articles à son programme de marques contrôlées qui propose plus de 7 000 articles alimentaires et d'usage courant incluant un univers d'articles de marque contrôlée pour la maison qui répond à tous les besoins du chez soi – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure. La société exploite également des postes d'essence adjacents à certains de ses magasins et depuis trois ans, la société a augmenté le nombre de ces postes d'essence dans l'est du Canada.

L'effort soutenu et sans relâche des consommateurs pour une diète « santé » a porté la société à donner une orientation « santé » aux articles de ses marques contrôlées. La société a été un chef de file en offrant un univers bio certifié fort d'environ 300 de ces produits sous le label *le Choix du Président Biologique*. En 2004, la société a lancé l'univers *Mini Chefs PC* à l'accent choix « santé » pour les enfants. Au début

de 2005, la société a introduit l'univers *Menu Bleu PC* pour consommateurs particulièrement soucieux d'un choix « santé » et nutritionnel et offre maintenant 200 articles *Menu Bleu PC*.

La société poursuit une stratégie visant à accroître la rentabilité sur une base de marché par marché, en adoptant une approche multiformat. La société propose à sa clientèle quatre formats différents de magasins : les hypermarchés, maxidiscomptes, magasins traditionnels et clubs-entrepôts. Cette approche multiformat permet à la société de servir un plus vaste éventail de consommateurs, d'être concurrentielle dans ses prix et d'optimiser le positionnement d'articles selon les marchés qui leur conviennent. Afin de répondre davantage aux besoins courants de sa clientèle, la société construit de plus grands magasins, remodèle des sites actuels, pour mieux répondre au marché local lorsqu'il y a lieu, permettant à la société d'offrir une plus grande variété d'articles et services. En 2005, de nouveaux logos pour les enseignes ont été développés, l'extérieur de magasins a été refait, l'architecture et le décor de magasin ont été relookés et de nouveaux panneaux informatifs en magasin ont été installés.

Au cours de 2003, la société a introduit sur le marché ontarien le format *The Real Canadian Superstore* ayant exploité avec succès ce format de magasin depuis plusieurs années dans l'Ouest canadien. L'introduction de ce programme de magasins à grande surface devrait se poursuivre en 2006 et durant les années subséquentes permettant à la société d'offrir à sa clientèle ontarienne une expérience unique de magasinage, qui inclut un éventail élargi d'articles et de services à des prix concurrentiels. Dans le cadre d'une stratégie à long terme sur la main-d'oeuvre ayant pour but d'instaurer un cadre concurrentiel pour le concept *Real Canadian Superstore* en Ontario, en 2003, une entente initiale a été conclue avec certains syndicats de travail à la suite de laquelle un certain nombre de salariés ont accepté une retraite anticipée. La mise en place d'autres sites *Real Canadian Superstore* peut être sujette à la négociation fructueuse d'autres ententes.

La force du programme de marques contrôlées de la société lui a également permis d'étendre sa marque *le Choix du Président* à des services financiers. Depuis son introduction en 1998, le nombre de clients qui utilisent les *Services financiers le Choix du Président* s'est accru et la gamme de services actuellement à la disposition de la clientèle inclut des comptes chèques et d'épargne, des hypothèques, des REER, des prêts et des marges de crédit. Ces services sont fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne. La Banque le Choix du Président, filiale de la société, a lancé la carte MasterCard® des *Services financiers le Choix du Président* en mars 2001 dans tout le Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Au 31 décembre 2005, environ un milliard de dollars des sommes à recevoir de sa carte de crédit avaient été titrisés et la Banque le Choix du Président en détenait pour 247 millions de dollars.

En octobre 2003, la société a lancé par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance inc.* (« Agence *PC* ») une assurance habitation et automobile de *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques en Ontario. En 2005, la mise en marché s'est élargie au Québec et à l'Alberta. Avec les services d'assurances habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président*, la clientèle bénéficie de tarifs peu élevés et de quelques caractéristiques uniques comme la suppression de la franchise et un meilleur service de réclamation 24/7. La société a établi une relation d'affaires avec Aviva Canada Inc. dans le but d'offrir et de souscrire les assurances habitation et automobile de *Services financiers le Choix du Président*. Aviva Canada Inc. est la société mère de l'un des plus grands et des plus réputés groupes de fournisseurs d'assurances sur les biens et les risques divers au Canada. Aviva plc, société mère de Aviva Canada Inc., est le septième groupe d'assurances en importance au monde et ses activités principales englobent l'épargne à long terme, la gestion de fonds et l'assurance générale.

En 2005, la société par l'intermédiaire de l'Agence *PC* a mis en marché deux nouveaux produits d'assurance. Une assurance maladie pour chiens et chats *Services financiers le Choix du Président* souscrite par la Compagnie d'assurance générale SecuriCan, lancée dans chaque province et territoire sauf le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et le territoire du Yukon. Une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* est actuellement disponible dans toutes les provinces et les territoires sauf le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec et sera lancée à Terre-Neuve-et-Labrador en 2006. L'assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* est souscrite par L'Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie et L'industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurances Générales.

En fin de 2005, la société a introduit le *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

Des renseignements complémentaires sur les tendances affectant la société et les stratégies de la société figurent dans le rapport annuel 2005 de la société dans la section intitulée rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et mis à disposition au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou au [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca).

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

### Activités de la société

Loblaw, une filiale de George Weston limitée, est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et un chef de file en fourniture d'articles d'usage courant, de produits de pharmacie et de prestations de services financiers. Loblaw s'efforce de procurer aux consommateurs canadiens ce qu'il y a de mieux sous un seul toit pour répondre à leurs besoins d'articles alimentaires et d'usage courant. Depuis plus de 45 ans, la société approvisionne le marché canadien en articles et services novateurs par l'entremise de magasins détenus par la société et de magasins franchisés et associés. Les magasins détenus par la société comprennent les enseignes suivantes : *Atlantic Superstore*, *Dominion* (pour Terre-Neuve-et-Labrador), *Extra Foods*, *Loblaws*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *The Real Canadian Superstore* et *Zehrs Markets*, de même qu'un certain nombre de points de vente en gros exploités sous les enseignes *Cash & Carry*, *Presto* et *The Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et associés opèrent sous les dénominations sociales suivantes : *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *Lucky Dollar Foods*, *no frills*, *Shop Easy Foods*, *SuperValu*, *Valu-mart* et *Votre Épicerie Indépendant*. Le réseau de magasins est soutenu par 26 installations d'entreposage détenues par la société et 2 installations d'entreposage détenues par des tiers localisés partout au Canada.

De plus, la société offre aux consommateurs des services financiers *le Choix du Président* notamment la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*, un programme d'assurances habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président* de même qu'une assurance maladie pour chiens et chats, une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président*, des services de télécommunication *PC Mobile* et un programme de fidélisation connu comme *Points PC*.

## Divisions géographiques et enseignes

Pour l'exercice qui vient de se terminer, les activités d'exploitation de la société à l'échelle du Canada sont réparties comme suit :

	<b>Magasins détenus par la société</b>	<b>Magasins franchisés</b>	<b>Magasins associés</b>	<b>Comptes indépendants</b>	<b>Entrepôts</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	16	7	9	500	2
Ile-du-Prince-Édouard	5	3	1	151	
Nouvelle-Écosse	36	22	1	523	2
Nouveau-Brunswick	22	23	6	296	2
Québec	252	22	341	2 533	4
Ontario	169	257	16	86	6
Manitoba	24	4	39	15	1
Saskatchewan	34	15	26	1 657	2
Alberta	67	4	14	2 096	5
Territoires du Nord-Ouest	3		1	1	
Yukon	1	2			
Colombie-Britannique	41	43	18		2
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>402</b>	<b>472</b>	<b>7 858</b>	<b>26</b>

À la fin de l'exercice 2005, la taille moyenne des magasins détenus par la société et des magasins franchisés était de 56 100 pieds carrés et de 27 100 pieds carrés respectivement. La taille moyenne des magasins détenus par la société et celle des magasins franchisés a augmenté de 4,69 % et de 5,02 % respectivement au cours des trois dernières années.

Lorsqu'elle le juge pratique, la société a pour stratégie d'acheter des terrains pour de futurs magasins. À la fin de l'exercice 2005, la société possédait 72 % des biens immobiliers dans lesquels les magasins détenus par la société sont situés, ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou destinés à l'aménagement. Les biens immobiliers qui lui appartiennent sont essentiellement libres de toutes charges avec des prêts hypothécaires de 38 millions de dollars sur un actif immobilisé total incluant les biens immobiliers, d'une valeur comptable nette d'environ 7,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2005. La superficie totale des magasins détenus par la société représente approximativement 37,6 millions de pieds carrés.

Pour l'exercice qui vient de se terminer, la société a exercé ses activités directement par l'entremise de magasins détenus par la société et indirectement par l'entremise de magasins franchisés et de magasins associés sous les enseignes suivantes :

<b>Magasins détenus par la société par enseigne</b>	<b>Nombre de magasins</b>	<b>Magasins franchisés et associés par enseigne</b>	<b>Nombre de magasins</b>
Atlantic Superstore	51	Atlantic SaveEasy	52
Magasins « payés et emportés » (Ontario, Atlantique, Québec sous le nom de Presto)	57	Extra Foods	25
Dominion <sup>1</sup> (Terre-Neuve-et-Labrador)	14	Fortinos	21
Extra Foods	78	Lucky Dollar Foods	67
Loblaws	95	no frills	130
Maxi	97	Provigo	26
Maxi & Cie	15	Shop Easy Foods	52
Provigo	81	SuperValu	25
The Real Canadian Superstore	88	Valu-mart	68
The Real Canadian Wholesale Club	37	Votre Épiciér Indépendant	51
Zehrs Markets	52	Autres magasins franchisés et associés	357
Autres magasins détenus par la société	5	<b>Total</b>	<b>874</b>
<b>Total</b>	<b>670</b>		

<sup>1</sup> Marque de commerce utilisée sous licence



Une importante portion des magasins de la société est la propriété de franchisés qui les exploitent. Les franchisés passent des accords avec la société qui, règle générale, oblige les franchisés d'être approvisionnés par la société, de payer certains honoraires pour services devant être fournis par la société et pour le droit d'utilisation de certaines marques de commerce appartenant à la société. Les services offerts par la société aux franchisés comprennent : l'aménagement du magasin, programmes de mise en marché, de comptabilité, de formation du personnel et de gestion de la retraite et des avantages sociaux. Règle générale, les franchisés louent de la société le terrain et l'édifice du magasin et lorsqu'admissibles, ils peuvent obtenir un financement par l'intermédiaire d'une structure comportant des fiducies indépendantes afin de faciliter l'achat de leur inventaire et de l'appareillage du magasin comprenant les installations à demeure et équipements.

### Situation concurrentielle

L'industrie du commerce de détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Ces dernières années, les consommateurs ont exigé un plus grand choix, un meilleur rapport qualité/prix et une plus grande commodité.

La société est aux prises avec des concurrents non traditionnels de même qu'avec des supermarchés conventionnels. Les récents changements dans l'industrie se traduisent par l'arrivée en plus grand nombre sur le marché de concurrents non traditionnels comme les entreprises de marchandisage de masse, clubs-entrepôts, magasins offrant un assortiment restreint d'articles, magasins à rabais, dépanneurs, pharmacies et magasins spécialisés qui continuent d'accroître leurs assortiments d'articles pour y inclure ceux qui sont typiquement associés aux supermarchés traditionnels. Ces dernières années, il y a une augmentation de points de vente au détail qui traditionnellement offraient exclusivement soit des produits alimentaires, soit des articles d'usage courant, soit des articles de pharmacie et qui offrent maintenant une sélection de ces catégories déclenchant ce que l'industrie appelle le « brouillage des canaux traditionnels ». Cette évolution de l'environnement du commerce de détail présente une problématique pour les épiciers traditionnels : le besoin de repositionner les supermarchés conventionnels soit en élargissant l'assortiment d'articles proposés soit, réciproquement, en le ciblant mieux; la réalité des prix plus bas offerts par les enseignes à rabais et le besoin pressant de réduire les coûts d'exploitation et de main-d'œuvre afin de maintenir le bénéfice dans un contexte de prix plus bas et de concurrence accrue.

La société estime être en position solide par rapport à la concurrence au Canada. Elle accorde la priorité à l'établissement de nouveaux magasins, à l'élargissement des rayons et services et à la rénovation des magasins existants tout en contrôlant les coûts d'exploitation au moyen de la rationalisation et de la centralisation de fonctions similaires. Toutes ces mesures permettent à la société d'afficher de bons rendements sur un marché de plus en plus concurrentiel qui évolue constamment avec l'arrivée des magasins-entrepôts, le nombre croissant de magasins d'alimentation à rabais et la commercialisation d'un plus grand nombre de produits alimentaires par des entreprises de marchandisage de masse, pharmacies et autres détaillants spécialisés. Le programme de marques contrôlées de la société lui confère un autre avantage concurrentiel appréciable, qui favorise la fidélisation de la clientèle et assure une certaine souplesse dans l'établissement des prix par rapport aux marques nationales.

### La clientèle

Les activités de la société ne dépendent ni d'un seul client ni d'un nombre restreint de clients.

## Articles et services

La société a développé une gamme très réussie d'articles et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par la société, les magasins franchisés et associés et offerts, en quantité limitée, à certains clients indépendants. L'équipe responsable de l'élaboration de ces articles au sein de la société travaille étroitement avec les fournisseurs pour la conception d'articles de marques contrôlées.

La société commercialise actuellement plus de 7 000 articles de marques contrôlées sous les marques incluant : *le Choix du Président, PC, le Choix du Président Biologique, PC Menu Bleu, PC Mini Chefs, sans nom, Format Club, VERT, EXACT Choix de nounours, La vie chez soi* et en début 2006, *Joe Style frais*.

Plus récemment, les marques *PC* et *La vie chez soi* ont été appliquées à une sélection d'articles d'usage courant dans le cadre de l'accroissement des rayons en non alimentaire. En 2005, environ 1 600 nouveaux articles d'usage courant de marques contrôlées ont été introduits. Les produits proviennent de tous les coins du monde et sont destinés à toutes les pièces de la maison – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure.

Le programme de marque contrôlée *le Choix du Président* a été élargi par la société pour inclure également les *Services financiers le Choix du Président*. Les services bancaires sont fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne.

Les services proposés dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président* sont offerts à des tarifs intéressants. L'utilisation de plusieurs de ces services permet aux clients de gagner des points *PC* échangeables contre des articles d'épicerie et d'autres primes. En mars 2001, la Banque *le Choix du Président* a lancé avec succès la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* à l'échelle du Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Des prestataires de services tiers se chargent des services de traitement des transactions par cartes de crédit ainsi que d'un centre d'appels (services/soutien) et de la surveillance de crédit et des fraudes pour la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*.

La société a lancé par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance inc.* («Agence *PC*») une assurance habitation et automobile de *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques en Ontario et en 2005, au Québec et en Alberta. Une assurance maladie pour chiens et chats *Services financiers le Choix du Président* a été lancée dans chaque province et territoire sauf le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et le territoire du Yukon. Une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* est présentement disponible dans toutes les provinces et les territoires sauf le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec et sera lancée à Terre-Neuve-et-Labrador en 2006. L'assurance voyage est souscrite par L'Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie et L'industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurances Générales.

La société a introduit le *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et d'accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

## Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux des magasins ou des bannières de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des enseignes sont associés à des concepts de détail précis et

revêtent de l'importance tant pour les activités des magasins détenus par la société que celles des magasins franchisés. Les magasins franchisés utilisent les noms des enseignes associés à leur programme de franchisés conformément aux accords d'octroi de licence. Les marques de commerce de la société utilisées dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentées à la rubrique « Articles et services ». La propriété intellectuelle de la société comprend également les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle liés aux affaires de la société constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur. Les marques de commerce de la société figurant dans la présente notice annuelle sont présentées en *italique*.

### Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de la société est responsable du flux de la marchandise et de l'information entre ses vendeurs et fournisseurs et les centres de distribution de la société et, finalement, ses magasins. Dans certains cas, des marchandises sont déplacées directement des vendeurs vers les magasins de la société. La société évalue continuellement ses méthodes de distribution incluant ses relations avec les vendeurs et fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Lorsque la société le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures des chaînes d'approvisionnement pour assurer un système continu de fiabilité et de coûts efficaces.

Le réseau de la chaîne d'approvisionnement et de distribution de la société compte 26 entrepôts et centres de distribution dont la société est soit propriétaire soit locataire. La société a également recours à des services logistiques tiers, y compris ceux d'un centre d'entreposage et de distribution situé à Pickering, (Ontario), dédié à la distribution d'articles d'usage courant. La société utilise différents modes de transport incluant son propre parc de camions et a recours à des transporteurs tiers et au transport par train ou par bateau. Pour le transport, la société n'est tributaire d'aucune tierce partie.

En 2005, la société a entrepris une importante restructuration de son réseau de la chaîne d'approvisionnement incluant la mise en place à l'échelle nationale de systèmes consistants pour la chaîne d'approvisionnement. Des difficultés concernant certains éléments de cette initiative de mise en place des systèmes sont survenues lors de la conversion du centre de distribution de marchandises d'articles d'usage courant de Calgary (Alberta) en une nouvelle plateforme nationale des technologies de l'information. Également en Ontario, le transfert de l'entrepôt d'articles d'usage courant et activités de distribution à une nouvelle installation détenue et exploitée par un tiers s'est poursuivi au cours du quatrième trimestre 2005. Lors de la phase de démarrage, des complications sont survenues résultant d'un niveau de service plus bas que prévu. La société a pris les mesures pour corriger les difficultés qu'elle a éprouvées au chapitre de sa chaîne d'approvisionnement en articles d'usage courant et prévoit que ces problèmes seront résolus au cours de 2006.

La société s'est engagé dans un projet d'investissement visant la mise en chantier d'un nouveau centre de distribution alimentaire à Ajax (Ontario) qui démarrera ses activités fin 2007 début 2008.

### Saisonnalité

Les activités de la société relatives à l'alimentaire sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des articles. Alors que la société accroît l'étendue de son assortiment d'articles d'usage courant, elle pourra augmenter le nombre d'articles saisonniers qu'elle offre et ses activités pourront, par conséquent, être davantage exposées à des fluctuations saisonnières.

### Activités à l'étranger

La Glenhuron Bank Limited, une filiale indirecte à part entière de la société, a des activités à la Barbade et exploite divers secteurs d'activités financières notamment la gestion de capitaux et les services afférents à la trésorerie.

### Salariés

En date du 31 décembre 2005, l'effectif de la société et de ses franchisés compte plus de 134 000 personnes à temps plein et à temps partiel.

### Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité

La société a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité en milieu de travail et a établi des méthodes et procédures visant à assurer le respect de toutes les exigences législatives applicables en environnement. À cette fin, la société procède à des évaluations des risques pour l'environnement et vérifications environnementales par l'entremise de ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes efficaces de sensibilisation des employés dans tous ses sites d'exploitation.

La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin d'affronter les pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière d'une saine gestion environnementale et de questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence néfaste sur la performance financière de la société et aucune incidence néfaste n'est prévue. Le comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports de la direction qui passent en revue les questions actuelles et potentielles futures, qui identifient des préoccupations liées à de nouvelles lois ou règlements de même que les initiatives de communication pertinentes.

### Sécurité des aliments et étiquetage

La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses liées à des défauts d'articles, à la sécurité des aliments et à leur manipulation. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des articles, et en ce qui concerne les articles de marques contrôlées de la société, à leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de la société provient de l'alimentaire et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou un nombre accru de préoccupations à l'égard de la santé publique liées à certains articles alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de la société. Dans pareille éventualité, des procédures sont en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédures sont conçues pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les salariés et les consommateurs sont claires et que les articles potentiellement dangereux sont immédiatement retirés des inventaires. Les risques liés à la sécurité en alimentaire sont couverts par le programme d'assurances de la société. De plus, la société applique des procédures et des programmes de sécurité en alimentaire qui répondent aux normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. La société s'applique à employer les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution des articles alimentaires. Elle intensifie sa campagne de sensibilisation auprès des consommateurs sur la manipulation et la consommation sécuritaires des aliments.

La société s'efforce de faire en sorte que les articles de ses marques contrôlées portent un étiquetage informatif ayant trait à la nutrition afin que les consommateurs sensibilisés à une nutrition « santé » puissent faire des choix éclairés. Récemment, la présentation des articles du portefeuille d'articles alimentaires de marques contrôlées a été relookée rendant ainsi ces données plus accessibles.

#### Protection de la vie privée et comportement éthique

La société s'engage à gérer ses activités de façon convenable et responsable, et ce, à tous les niveaux. La société s'est dotée d'un Code de conduite dans les affaires qui énoncent les attentes de la société quant à la conduite adéquate et conforme à l'éthique de tous ses administrateurs, membres de la direction et salariés. De plus, la société a mis en place un comité d'éthique et de conduite dans les affaires, lequel examine tous les manquements d'importance à l'observation du code et traite des questions qui surviennent en matière de conduite dans les affaires et d'éthique commerciale. La société a aussi une politique de protection de la vie privée qui stipule son engagement quant à la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels.

La société encourage la dénonciation des comportements contraire à l'éthique et a mis sur pied une ligne anonyme sans frais qui peut être utilisée par les salariés afin de signaler des irrégularités dans la vérification, des pratiques comptables suspectes ou des conduites manquant d'éthique pouvant affecter à la société.

La société a adopté un code à l'intention des fournisseurs qui énonce les attentes de la société à l'égard des fournisseurs pour ce qui est de la démarche sociale, environnementale ainsi que de l'observation des lois.

#### Risques et gestion des risques

Une analyse détaillée des risques financiers et d'exploitation de même que des stratégies de gestion des risques est incluse dans la section *rapport de gestion* qui figure aux pages 1 à 35 de la revue financière 2005 de la société, partie intégrante du rapport annuel, laquelle est intégrée dans les présentes par renvoi.

De plus amples renseignements sur l'entreprise de la société se trouvent dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi.

## **COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES**

#### Capital-actions, actions ordinaires

Le capital-actions de Les Compagnies Loblaw limitée est entièrement composé d'actions ordinaires comportant droit de vote, soit un vote par action ordinaire. Le 31 décembre 2005, on dénombrait 274 054 814 actions ordinaires en circulation et 5 124 détenteurs inscrits d'actions ordinaires. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées.

#### Volume et cours des actions ordinaires

Les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier « L ». Les cours extrêmes de clôture mensuels des marchés et le volume mensuel transigé pour les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée pour la période de 52 semaines terminée le 31 décembre 2005 étaient comme suit :

<u>Mois</u>	<u>Haut</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Bas</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Volume moyen</u> <u>quotidien par mois</u> (en actions)
Janvier	73,60	69,63	263 917
Février	75,10	70,78	221 765
Mars	73,27	70,95	209 314
Avril	76,34	71,45	165 414
Mai	75,40	71,85	242 138
Juin	73,64	70,60	280 521
Juillet	73,05	68,68	379 934
Août	70,34	69,30	202 642
Septembre	72,35	69,19	254 720
Octobre	69,94	65,40	429 520
Novembre	68,00	61,18	518 280
Décembre	60,43	54,25	720 870

Les débetures et billets à moyen terme (« BMT ») de Les Compagnies Loblaw limitée ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue. Les BMT suivants ont été émis au cours de 2005 :

<u>(en millions de dollars)</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Produit net</u>
5,90 % MTN	2036	300 \$	298 \$

#### Notation financière (normes canadiennes)

La notation financière de Les Compagnies Loblaw limitée relativement à ses valeurs mobilières est comme suit :

	<u>Dominion Bond Rating Service</u>	<u>Standard &amp; Poor's</u>
Effets commerciaux	R-1 (bas)	A-1 (moyen)
Billets à moyen terme	A (haut)	A
Autres billets et débetures	A (haut)	A

En janvier 2006, Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's ont modifié leur perspective concernant la tendance de la dette à long terme de la société, de « stable » à « négative ».

Les agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à Les Compagnies Loblaw limitée. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que Les Compagnies Loblaw limitée ne remplira pas ses obligations en temps opportun. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquérir, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Une définition des catégories de chaque notation a été obtenue des agences respectives à partir de leur site web et est présentée ci-dessous :

#### Dominion Bond Rating Service

##### *Effets commerciaux*

Note : R-1 (bas) Qualité du crédit satisfaisante. La solidité de l'ensemble et la perspective des principaux ratios concernant les liquidités, la dette et la rentabilité ne sont pas aussi favorables qu'avec une catégorie plus élevée, mais ces considérations sont tout de même convenables. Tout

facteur négatif qui existe pourra être surmonté et l'entité est normalement de taille suffisante pour déployer une quelconque influence dans son industrie.

*Dette à long terme (Billets à moyen terme, autres billets et débetures)*

Note : A (haut) Qualité du crédit satisfaisante. La protection du capital et des intérêts est très substantielle, mais le degré de solidité est moins élevé que pour les entités notées AA. Bien que cette note soit convenable, les entités dans la catégorie « A » sont considérées comme étant plus fragiles lors de conditions économiques défavorables et ont de plus grandes tendances cycliques que les sociétés qui ont une note plus élevée.

Chaque catégorie de notation de DBRS est annotée par l'une des trois perspectives de notation « positive », « stable » ou « négative ». La perspective de notation donne à l'investisseur l'opinion de DBRS sur l'évolution de la notation en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas présumer du caractère certain d'une perspective positive ou négative, pas plus qu'un changement dans la notation est imminent.

Standard & Poor's

*Effets commerciaux*

Note : A-1 (moyen) Une obligation à court terme notée « A-1 » est notée dans la catégorie investissement de Standard & Poor's. La note démontre une forte aptitude au service normal de la dette.

*Dette à long terme (Billets à moyen terme, autres billets et débetures)*

Note : A Une obligation notée « A » démontre une forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.

Une perspective de notation Standard & Poor's établit l'orientation à moyen terme (une période de 6 mois à 2 ans) de la notation potentielle à long terme. Dans le processus pour déterminer la perspective de notation, les changements de la conjoncture économique et conditions d'affaires sont pris en considération. Une perspective n'est pas nécessairement le précurseur d'un changement dans la notation ou d'une « mise sous surveillance ». Une perspective négative signifie que la notation peut être abaissée.

**DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES**

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la discrétion du conseil. La politique en matière de dividendes de Les Compagnies Loblaw limitée consiste à maintenir des versements de dividendes stables, équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base ajusté par action ordinaire de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins en flux de trésorerie futurs et des occasions de placement. Actuellement, il n'existe aucune restriction qui pourrait empêcher Les Compagnies Loblaw limitée de verser des dividendes. Les montants des dividendes en espèces déclarés par action pour chacun des trois derniers exercices terminés se chiffrent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Dividende déclaré par action ordinaire	0,84 \$	0,76 \$	0,60 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice 2005, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> avril 2006.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

La liste suivante des administrateurs et membres de la direction est à jour en date du 16 mars 2006.

### Administrateurs

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
W. Galen Weston, O.C. <sup>1*</sup> (Ontario) Canada	Président du conseil de Les Compagnies Loblaw limitée; Président du conseil et président de George Weston limitée, société mère de la société, et société de traitement et de distribution d'aliments	1972
Paul M. Beeston, C.M. <sup>2,5</sup> (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2005
Gordon A.M. Currie (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, secrétaire et chef du service juridique de George Weston Limitée	2006
Camilla H. Dalglish <sup>5</sup> (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	1991
Anthony S. Fell, O.C. <sup>3*,4</sup> (Ontario) Canada	Président du conseil de RBC Marché des Capitaux Inc., une banque d'investissement	2001
Anthony R. Graham <sup>1,3,4</sup> (Ontario) Canada	Président de Wittington Investments, Limited, une société holding contrôlé par M. W. G. Weston	1999
John A. Lederer <sup>1</sup> (Ontario) Canada	Président de Les Compagnies Loblaw limitée	2002
Nancy H.O. Lockhart <sup>5</sup> (Ontario) Canada	Directrice générale de Frum Development Group, une société de promotion immobilière	2005
Pierre Michaud, C.M. <sup>5*</sup> (Québec) Canada	Président du conseil de Provigo Inc., filiale de la société	1999
Thomas C. O'Neill <sup>2</sup> (Ontario), Canada	Administrateur de sociétés	2003
G. Joseph Reddington <sup>3</sup> (Arizona) É.-U.	Administrateur de sociétés	1994
T. Iain Ronald <sup>2*,4*</sup> (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	1992



Joseph H. Wright<sup>2,3,4</sup>  
(Ontario) Canada

Directeur associé de Barnagain Capital, une  
société de placement

1996

1. Comité de direction
2. Comité de vérification
3. Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération
4. Comité de la retraite et des avantages sociaux
5. Comité de l'environnement et de la santé et sécurité
- \* Président de comité

Tous les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la société ou jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus ou nommés.

### **Membres de la direction**

Nom, province et pays de résidence

Occupation principale

W. Galen Weston, O.C.  
(Ontario) Canada

Président du conseil de Les Compagnies Loblaw limitée;  
Président du conseil et président de George Weston limitée

John A. Lederer  
(Ontario) Canada

Président

David K. Bragg  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Carmen Fortino  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Joseph Jackman  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

David R. Jeffs  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Richard P. Mavrinac  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Peter McMahon  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Paul D. Ormsby  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Pietro Satriano  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Stephen A. Smith  
(Ontario) Canada

Vice-président exécutif

Robert A. Balcom (Ontario) Canada	Vice-président principal, secrétaire et chef du service juridique
Roy R. Conliffe (Ontario) Canada	Vice-président principal, relations du travail
Louise M. Lacchin (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, finances
Franca Smith (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, contrôle financier
John Tavolieri (Ontario) Canada	Vice-président principal, approvisionnement
Galen G. Weston (Ontario) Canada	Vice-président principal, planification
Geoffrey H. Wilson (Ontario) Canada	Vice-président principal, relations avec les investisseurs et affaires publiques

Tous les administrateurs et membres de la direction susdits occupent depuis les cinq dernières années leur poste actuel ou d'autres postes auprès de la même société ou organisme ou auprès de sociétés ou organismes associés, à l'exception de : M. Gordon A.M. Currie qui, avant septembre 2005, était vice-président principal et chef du service juridique de Centrica North America et auparavant associé dans le cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon LLP ; M. T.C. O'Neill qui était auparavant président du conseil de PricewaterhouseCoopers Consulting ; M. J. Jackman qui, avant 2005, était président du conseil de Perennial Design ; M. P. McMahon qui, avant février 2006, était cadre supérieur de Wal-Mart Europe ; M. G. Weston qui, au cours des années 2002-2003, a poursuivi des études à l'Université Columbia ; M. P. Satriano qui, avant décembre 2002, était vice-président principal au Loyalty Group/Air Miles ; M. J. Tavolieri qui, avant octobre 2003, a occupé plusieurs postes (vice-président, service au détail de 2000 à 2003, directeur principal en 2000 et directeur du groupe, service au détail de 1998 à 2000) auprès de A.C. Nielsen du Canada.

En date du 31 décembre 2005, W. Galen Weston et George Weston limitée détenaient en propriété effective directement ou indirectement par l'entremise de Weston Food Distribution Inc. et Weston Holdings Limited 173 316 835 actions ordinaires soit 63,24 % des actions ordinaires en circulation. D'autres administrateurs et cadres de direction en tant que groupe détenaient en propriété réelle 525 925 ou 0,19 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société ou exerçaient un contrôle ou la haute main sur ces actions.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et l'agent comptable des registres de la société est Services aux Investisseurs Computershare Inc. et il est situé à Toronto, Canada.

## **EXPERTS**

KMPG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est le vérificateur de la société et produit le Rapport des vérificateurs aux actionnaires eu égard aux états financiers consolidés annuels vérifiés de la société. KMPG s.r.l./

S.E.N.C.R.L. est indépendant de la société au sens des Rules of Professional Conduct du Institute of Chartered Accountants of Ontario.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

La charte du comité de vérification, telle qu'approuvée par le conseil le 7 mars 2006, est incluse à l'Annexe A. La charte du comité de vérification comprend des politiques et procédures visant spécifiquement le recours à des services autres que de vérification. Les honoraires pour services rendus par le vérificateur externe sont présentés par catégorie dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 14 mars 2006. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et se trouvent au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les membres du comité de vérification sont mentionnés ci-dessous. Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et ont des compétences financières (au sens des termes définis dans le Règlement de l'Autorité des marchés financiers 52-110 sur le comité de vérification) et leurs antécédents et formation en rapport à leur rôle à titre de membre du comité de vérification sont comme suit :

M. Ronald est un F.C.A. (Fellow par la Institute of Chartered Accountants of Ontario), il est président du conseil de Transalta Power Ltd. et était auparavant vice-président du conseil de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Il détient un diplôme M.B.A. de la Harvard Business School.

M. Beeston est un F.C.A. et était auparavant président et chef de la direction de la Major League Baseball. Il détient un diplôme B.A. de la University of Western Ontario.

M. O'Neill est un F.C.A. Il était auparavant chef de la direction de PricewaterhouseCoopers Consulting, chef de l'exploitation de PricewaterhouseCoopers LLP, Global et chef de la direction de PricewaterhouseCoopers LLP, Canada. M. O'Neill détient un diplôme B. Comm. de l'Université Queen's.

M. Wright est associé directeur de Barnagain Capital et était auparavant président et chef de la direction de la Société de Banque Suisse (Canada). Il détient un diplôme B.A. *magna cum laude* de l'Université Princeton.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et les prêts aux administrateurs et membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, les titres dont l'émission est autorisée aux fins de régimes d'incitations à base d'actions, le cas échéant, figurent dans la circulaire de la direction. D'autres renseignements financiers sont aussi fournis dans les états financiers consolidés de la société et le rapport de gestion relatifs au dernier exercice complet.
2. Des informations supplémentaires ont été déposées auprès du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et peuvent être consultées en ligne au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et au bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

L'adresse Internet de la société est : [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca).

---

**CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

de

**LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE**

---

**Approuvée par le conseil d'administration le 7 mars 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	RESPONSABILITÉS DU COMITÉ .....	1
2.	MEMBRES DU COMITÉ .....	1
3.	PRÉSIDENT DU COMITÉ .....	2
4.	DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE .....	2
5.	QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS.....	2
6.	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES .....	2
	(a) Nomination et examen du vérificateur .....	2
	(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur .....	3
	(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus .....	3
	(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification.....	3
	(e) Communications avec le vérificateur.....	4
	(f) Révision du programme de vérification.....	4
	(g) Révision des honoraires de vérification .....	4
	(h) Révision des états financiers annuels vérifiés.....	4
	(i) Révision des états financiers intermédiaires .....	6
	(j) Autre information financière.....	6
	(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires .....	6
	(l) Opérations entre personnes apparentées .....	7
	(m)Examen de la fonction de vérification interne .....	7
	(n) Relations avec la direction .....	7
	(o) Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information.....	7
	(p) Respect des dispositions prévues par la législation .....	8
	(q) Gestion des risques.....	8
	(r) Questions fiscales.....	8
	(s) Politiques en matière de recrutement .....	8
7.	PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES.....	8
8.	COMPTES RENDUS AU CONSEIL.....	9
9.	RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION .....	9
10.	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS .....	9
11.	RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS.....	10

# CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

## LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

### 1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au Comité de vérification d'aider le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») dans son rôle de surveillance relatif à :

- l'intégrité des états financiers de la société;
- le respect par la société des exigences juridiques et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- les compétences, l'indépendance et le rendement du vérificateur;
- les contrôles internes et contrôles en matière de communication de l'information;
- le rendement de la fonction de vérification interne de la société; et
- l'accomplissement des autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au Comité de vérification par le Conseil.

### 2. MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité de vérification se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le Conseil. Les membres du Comité de vérification sont choisis par le Conseil et recommandés par le Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du Comité de vérification sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur non relié et indépendant;
- chaque membre a des compétences financières ou est disposé à acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité;
- au moins un membre détient une expertise comptable ou financière; et
- au moins, la majorité des membres résident au Canada.

Aux fins de la présente charte, l'expression « administrateur non relié » a le sens qui lui est attribué par le manuel de la Bourse de Toronto et l'expression « indépendant » a le sens qui lui est attribué dans l'Instruction générale 52-110 intitulé *Comités de vérification*, tel que chacun peut être amendé de temps à autre. L'expression « compétences financières »

signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société, ou toute autre définition acceptable à La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou autre autorité de réglementation pertinente telle qu'elles peuvent l'indiquer de temps à autre. L'expression « expertise comptable ou expérience financière connexe » signifie la capacité d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers, y compris les notes afférentes, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **3. PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Chaque année, le Conseil nomme un président du Comité de vérification parmi les membres. Advenant le cas où le Conseil ne nomme pas de président du Comité de vérification, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Le Conseil adopte et approuve de temps à autre une description de poste pour le poste de président du comité qui précise son rôle et ses responsabilités.

### **4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE**

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du Comité de vérification soit terminé ou que le membre soit destitué.

### **5. QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS**

La présence de la majorité des membres du Comité de vérification est requise pour former quorum. Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le Conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du Comité de vérification en y nommant des personnes choisies parmi les membres du Conseil. Si un poste est vacant au sein du Comité de vérification, ses membres en exercice peuvent exercer tous les pouvoirs du Comité de vérification à la condition d'atteindre le quorum requis.

### **6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES**

Il incombe au Comité de vérification de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le Conseil.

#### **(a) Nomination et examen du vérificateur**

Le vérificateur doit rendre des comptes, en définitive, au Comité de vérification à titre de représentants des actionnaires. Le Comité de vérification est directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur. En conséquence, le Comité de vérification doit évaluer la relation existant entre la société et le vérificateur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le Comité de vérification doit :

- choisir, évaluer et nommer le vérificateur qui sera proposé aux actionnaires pour une nomination ou afin de reconduire un mandat, le cas échéant;

- examiner la lettre-contrat du vérificateur;
- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport du vérificateur décrivant :
  - les procédures internes du vérificateur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
  - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à une ou plusieurs vérifications indépendantes effectuées par le vérificateur et les mesures prises pour corriger les problèmes soulevés au cours de ces examens.

**(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur**

Au moins une fois l'an, et avant que le vérificateur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit :

- s'assurer que le vérificateur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existant entre le vérificateur et la société;
- discuter avec le vérificateur de tout service ou relation divulguée qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité du vérificateur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part du vérificateur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

**(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus**

Le Comité de vérification doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement du vérificateur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

**(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification**

Le Comité de vérification doit approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou du Public Company Accounting Oversight Board ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification, le Comité de vérification doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance du vérificateur. Le Comité de vérification peut approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour des



services non liés à la vérification en adoptant des politiques et procédures devant être suivies avant que le vérificateur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à la vérification. De plus, le Comité de vérification peut déléguer à un ou à plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours au vérificateur pour tout service non lié à la vérification dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

**(e) Communications avec le vérificateur**

Le Comité de vérification tient des réunions privées distinctes avec le vérificateur autant de fois que le Comité de vérification le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe le vérificateur comme ce qui suit :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre du vérificateur à la direction;
- si le vérificateur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure, le vérificateur est satisfait de la nature et de l'étendue de ses travaux de vérification.

**(f) Révision du programme de vérification**

Le Comité de vérification doit réviser d'avance le sommaire du programme de vérification établi par le vérificateur pour chaque vérification.

**(g) Révision des honoraires de vérification**

Le Comité de vérification est directement responsable de l'approbation des honoraires du vérificateur. En approuvant les honoraires du vérificateur, le Comité de vérification tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les vérificateurs, de la qualité des contrôles internes, de la taille, de la complexité et de la situation financière de la société et de l'ampleur de la vérification interne et des autres services de soutien fournis par la société au vérificateur.

**(h) Révision des états financiers annuels vérifiés**

Le Comité de vérification revoit les états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant avant de les recommander au Conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR. Le Comité de vérification examine également le rapport de gestion se rapportant aux états financiers annuels vérifiés et états financiers intermédiaires.

Au cours de son examen, le Comité de vérification devrait :

- discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers annuels vérifiés et du rapport de gestion;
- examiner la qualité et non seulement l'acceptabilité des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence considérable sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec le vérificateur de son rapport faisant référence à :
  - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
  - toute autre méthode de traiter l'information financière prévue dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les vérificateurs; et
  - toute autre correspondance importante entre le vérificateur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;
- discuter de toute analyse préparée par la direction et par le vérificateur faisant état de questions importantes se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris, les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de tout autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, changements à la situation financière, résultats d'exploitation, financement, dépenses en immobilisation, ressources en capital ou éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et le vérificateur et, s'il y a lieu, avec les conseillers juridiques, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence importante sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;
- discuter avec la direction et le vérificateur de la correspondance avec les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables;

- discuter avec le vérificateur de toute mesure spécifique de vérification appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec le vérificateur de toute difficulté survenue au cours du travail de vérification, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par le vérificateur n'ayant pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre) ou d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au Conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables appropriées ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures appropriées afin de respecter la législation qui s'applique quant aux versements des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

**(i) Révision des états financiers intermédiaires**

Le Comité de vérification retient également les services du vérificateur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification devrait discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion afférent et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le Comité de vérification approuve les états financiers intermédiaires et révisé le rapport de gestion afférent au nom du Conseil.

**(j) Autre information financière**

Le Comité de vérification examine toute diffusion de l'information se rapportant aux bénéfices ainsi que la nature de toute information financière et indication sur les bénéfices fournis aux analystes et agences de notation financière conformément à la politique de la société en matière de communication de l'information. De plus, le Comité de vérification s'assure que des procédures adéquates sont en place pour que soit révisé tout renseignement diffusé au public comportant des informations extraites ou qui proviennent des états financiers de la société et doit évaluer à intervalle régulier le caractère suffisant desdites procédures.

**(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires**

Le Comité de vérification doit réviser tous les autres états financiers de la société dont l'approbation du Conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents

d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de réglementation. Le Comité de vérification examine la notice annuelle de la société avant son dépôt.

**(l) Opérations entre personnes apparentées**

Le Comité de vérification examine toutes les opérations importantes entre personnes apparentées qui ne sont pas traitées par un « comité spécial » composé « d'administrateurs indépendants » conformément aux règles en matière de valeurs mobilières.

**(m) Examen de la fonction de vérification interne**

Le Comité de vérification examine également le mandat de la fonction de vérification interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle de la fonction de vérification interne pour s'assurer qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec le cadre de direction chargé de la vérification interne aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le Comité de vérification ou le cadre de direction chargé de la vérification interne afin de confirmer que :

- tous les problèmes importants résolus ou à résoudre entre la direction et les vérificateurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

**(n) Relations avec la direction**

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec la direction aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le Comité de vérification ou la direction.

**(o) Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information**

Le Comité de vérification examine le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés dans le but d'empêcher la perte et l'utilisation non autorisée des actifs et d'assurer l'exactitude des documents financiers.

Le Comité de vérification examine l'efficacité des contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication de l'information importante au sujet de la société et de ses filiales dont la communication est exigée en vertu de la législation qui s'applique ou des règles des bourses sur lesquelles les titres de la société sont inscrits ou cotés. Le Comité de vérification reçoit à intervalle régulier des rapports émis par le Comité de la communication de l'information de la société concernant le système de contrôles et de procédures de la société en matière de communication de l'information. Le Comité de vérification examine également au moins une fois l'an la Politique de la société en matière de communication de l'information.

**(p) Respect des dispositions prévues par la législation**

Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux. Le Comité de vérification, de concert avec un représentant du Comité d'éthique et de conduite dans les affaires, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du Code de conduite dans les affaires de la société et toute préoccupation importante relativement à des questions douteuses touchant la comptabilité ou la vérification et portée à leur attention par l'entremise de la Ligne réponses en matière d'éthique.

**(q) Gestion des risques**

Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction pour discuter des politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.

**(r) Questions fiscales**

Le Comité de vérification examine la situation fiscale de la société.

**(s) Politiques en matière de recrutement**

Le Comité de vérification examine et approuve les politiques de la société en matière de recrutement d'associés du vérificateur externe actuel et antérieur de la société et de personnes spécialistes ou exerçant une profession travaillant auprès dudit vérificateur.

**7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES**

Le Comité de vérification a adopté des procédures en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions de vérification et une procédure permettant aux employés de la société de présenter, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations relatives aux questions comptables, au contrôle interne ou à la vérification. Le Comité de vérification contrôle l'efficacité des dites procédures.

## **8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL**

Le Comité de vérification soumet des comptes rendus au Conseil sur :

- l'indépendance du vérificateur;
- le rendement du vérificateur et les recommandations du Comité de vérification quant à la poursuite ou non de son mandat;
- le rendement de la fonction de vérification interne;
- le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles de communication de l'information de la société;
- la révision par le Comité de vérification des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers et recommande au Conseil s'il doit ou non approuver les états financiers et tout rapprochement aux PCGR;
- la révision par le Comité de vérification du rapport de gestion annuel et des rapports de gestion intermédiaires de la direction;
- la révision par le Comité de vérification de la notice annuelle;
- le respect par la société des questions juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le Comité de vérification.

## **9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Le Comité de vérification devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération avec les modifications que le Comité de vérification propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au Conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération.

La présente Charte peut aussi être affichée sur le site Web de la société.

## **10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**

Le Comité se réunit au moins cinq fois l'an.

## **11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS**

Le Comité de vérification peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du Conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.